



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 POUR LA COMMUNE

Sommaire :

- I. Le cadre général du budget*
- II. La section de fonctionnement*
- III. La section d'investissement*
- IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation*

I. Le cadre général du budget

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la commune : www.agones.fr

Le compte administratif 2021 retrace les dépenses et les recettes réalisées sur les sections de fonctionnement et d'investissement.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

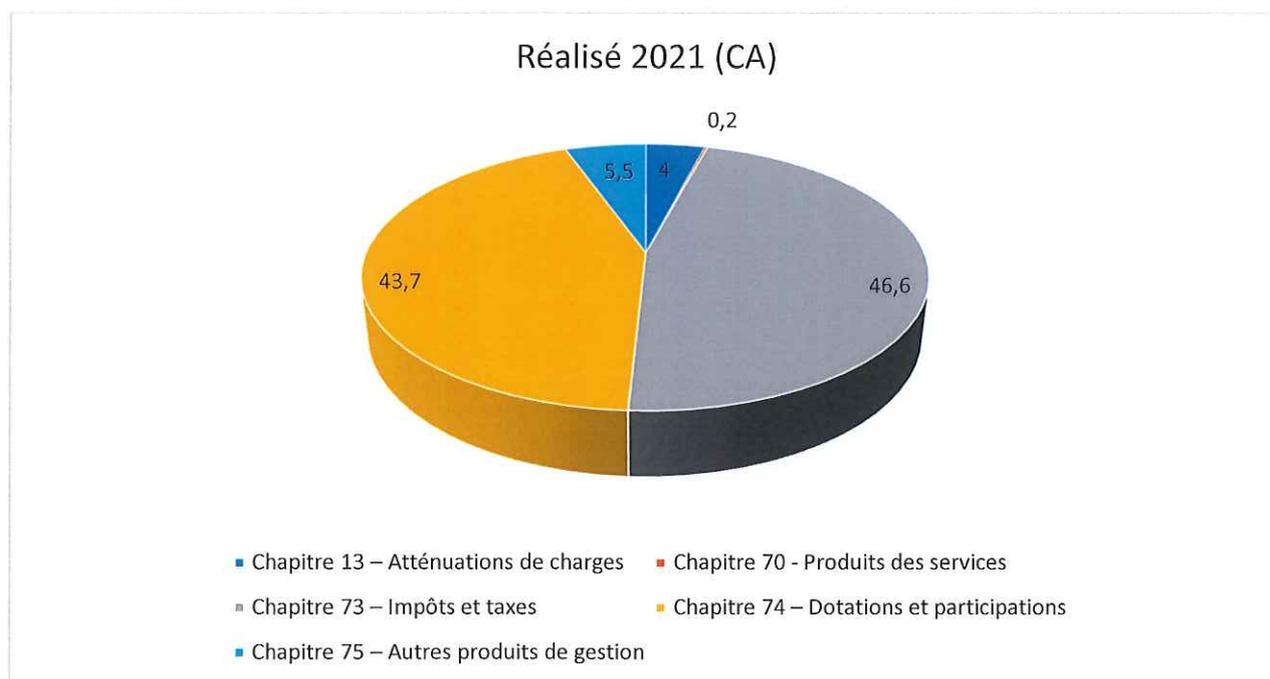
b) Les principales dépenses et recettes de la section :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

- Chapitre 13 – Atténuations de charges
- Chapitre 70 – Produits des services (concessions cimetières)
- Chapitre 73 – Impôts et taxes (impôts locaux, taxe sur électricité,)
- Chapitre 74 – Dotations et participations (dotation globale de fonctionnement, dotation de solidarité rurale, compensations diverses...)
- Chapitre 75 – Autres produits de gestion (revenus des immeubles...)

Les recettes réalisées pour l'année 2021 ont été de 191 725,42 €

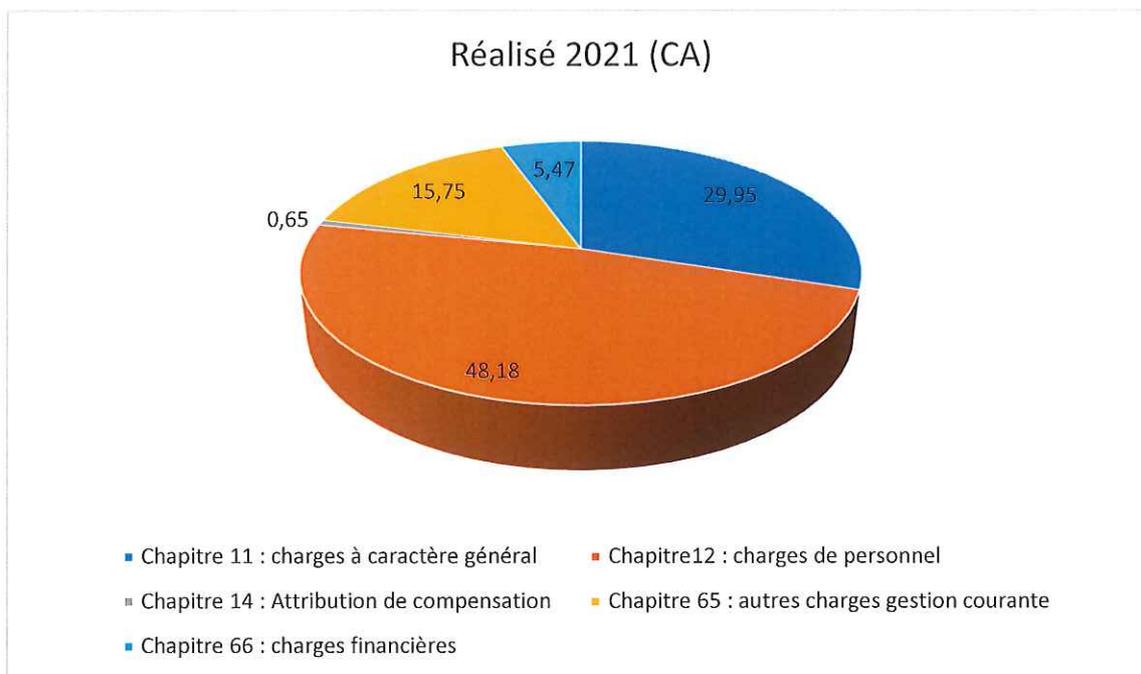
	Réalisé 2021 (CA) En Euros	Réalisé 2021 (CA) En %
Chapitre 13 – Atténuations de charges	7 604,62	4
Chapitre 70 - Produits des services	350,00	0,2
Chapitre 73 – Impôts et taxes	89 349,59	46,6
Chapitre 74 – Dotations et participations	83 776,32	43,7
Chapitre 75 – Autres produits de gestion	10 644,68	5,5



Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

- Chapitre 11 : charges à caractère général (eau, électricité, contrat de prestations de services, achat de fournitures, maintenance, assurances...)
- Chapitre-12 : charges de personnel communal (salaires, charges, médecine du travail)
- Chapitre 14 : Attribution de compensation
- Chapitre 22 : Dépenses imprévues
- Chapitre 65 : autres charges gestion courante (indemnités des élus, subventions aux associations, syndicats intercommunaux)
- Chapitre 66 : charges financières (intérêts des emprunts, frais financiers...)
- Chapitre 67 : charges exceptionnelles

	Réalisé 2021 (CA) En Euros	Réalisé 2021 (CA)
Chapitre 11 : charges à caractère général	45 120,07	29,95
Chapitre-12 : charges de personnel	72 574,39	48,18
Chapitre 14 : Attribution de compensation	977,90	0,65
Chapitre 22 : Dépenses imprévues	0,00	0
Chapitre 65 : autres charges gestion courante	23 724,57	15,75
Chapitre 66 : charges financières	8 225,86	5,47
Chapitre 67 : charges exceptionnelles	0,00	0,00



Les dépenses de fonctionnement en 2021 s'élèvent à 150 622,79€
 Résultat pour l'année 2021 : 41 102,42 €

Effectif de la collectivité :

- 2021 : 3 temps non complet

c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux de 2021 étaient :

Taxe foncière sur le bâti : 31,45%

Taxe foncière sur le non bâti 46%

Impôts et taxes perçus : 89 349,59 €

d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations de l'Etat ont été de 83 776,32€

Le conseil municipal a été décidé de ne pas augmenter les taux des impôts locaux par rapport à 2021.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen

ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère d'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule,

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement :

<u>Recettes d'Investissement</u>		<u>Compte Administratif</u>
		2021
		Réalisé
10	Dotations, fonds divers	92 884,07 €
13	Subventions d'investissement	43 621,55 €
16	Emprunts et dettes	0,00 €
165	Dépôts et cautionnements reçus	900,00 €
21	Immobilisations corporelles	0,00 €
Total		137 405,62 €

<u>Dépenses d'Investissement</u>		
040	Opérations de transfert entre sections	0,00 €
10	Dotations, fonds divers	0,00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	30 297,90 €
20	Immobilisations incorporelles	
21	Immobilisations corporelles	17 328,77 €
23	Immobilisations en cours	7 770,45 €
Total		55 397,12 €

c) Les principaux projets réalisés de l'année 2021 sont les suivants :

- Réfection du mur de soutènement Rue St Micisse
- Aménagement du nouveau secrétariat – matériels de bureau et informatiques
- Accès personnes à mobilité réduite Mairie.

d) Les subventions d'investissements perçues :

- Du Département : 30 251,03 €

IV. Les données synthétiques du budget 2021– Récapitulation (2021)

a) Recettes et dépenses de fonctionnement : 202 902,31 €

b) Recettes et dépenses d'investissement : 178 181,61 €

c) Etat de la dette en 2021

Envoyé en préfecture le 21/04/2022
 Reçu en préfecture le 21/04/2022
 Affiché le 21/04/2022
 ID : 034-213400054-20220415-2022_009D-DE



	Année	Montant	Taux	Durée	Annuité	Fin
Effacement des réseaux	15/09/10	120 528,00€	3,81%	20 ans	8 638,60 €	15/09/30
Eglise	14/03/12	60 000,00€	4%	10 ans	7 309,36 €	15/03/22
Gîte Communal	04/08/14	60 000,00€	3,55%	15 ans	5 176,40€	30/07/29
Terrain Gay	31/01/16	50 000,00€	2,02%	10 ans	5 534,56€	31/10/25
Maison + Terrain Causse	28/12/18	195 000,00€	2,01%	20 ans	11 864,84€€	31/12/2038
Total		485 528,00€			38 523,76€	

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Agonès le 15 avril 2022.

Le Maire,

Patrick Tricou

